



**Muséum
national
d'Histoire
naturelle**



**AVIS SUR LA PROPOSITION D'INSCRIPTION
DU SITE « TOURBIERES ET LACS DE LA MONTAGNE
JURASSIENNE » PORTANT EXTENSION DU SITE « BASSIN
DU DRUGEON » AU TITRE DE LA CONVENTION
INTERNATIONALE DITE DE « RAMSAR » SUR LES ZONES
HUMIDES**



Tourbière et lac des Mortes (Chapelle-des-Bois) – juillet 2020 (cliché J.Ph. Siblet))

**Jean-Philippe SIBLET
Muséum national d'Histoire naturelle
UMS PatriNat**

21 août 2020

SOMMAIRE

I – INTRODUCTION.....	3
II – CONTEXTE.....	5
III – EXAMEN DE L’ATTEINTE DES CRITERES RAMSAR.....	6
IV – AVIS ET PROPOSITIONS.....	13
V – CONCLUSION.....	17
Remerciements.....	20
Annexes.....	21



Lac de l'Entonnoir à Bouverans (25) – (Cliché J. Ph. Siblet)

I – INTRODUCTION

Le bassin du Dugeon est labellisé au titre de la convention de Ramsar depuis 2003. Il couvre une superficie de 5 978 ha (Carte 1). Il correspond au périmètre de la Zone de Protection Spéciale identifiée au titre du Réseau Natura 2000 dite du bassin du Dugeon. Mais il porte uniquement sur le département du Doubs (il manque 2 communes jurassiennes de la ZPS), où se déclinent des enjeux de conservation liés aux habitats et espèces des tourbières, marais, lacs, cours d'eau et forêts humides. Il constitue un territoire reconnu d'expérimentation et de mise en œuvre d'opérations de restauration des milieux humides et aquatiques de grande envergure, grâce notamment au programme LIFE de restauration du bassin du Dugeon (1993-1997) et à sa poursuite par un programme de reméandrage de cours d'eau sur plus de 30 km.

La Communauté de communes Frasne-Dugeon, devenue depuis le Syndicat Mixte Haut-Doubs Haute-Loue (SMHDHL), est l'animateur et principal gestionnaire de ce programme. Le Syndicat Mixte a été labellisé EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) début 2020. Par ailleurs, entre 2004 et 2009, un autre programme LIFE « ruisseaux de têtes de bassins », porté par le Parc Naturel Régional du Morvan, en partenariat notamment avec le PNR du Haut-Jura (PNRHJ), a travaillé à la préservation de biotopes à Ecrevisses à pattes blanches et à la réintroduction de deux populations dans la Réserve naturelle nationale du Lac de Remoray. Enfin, depuis 2014, le programme LIFE « Restauration fonctionnelle des tourbières de la montagne jurassienne » agit en faveur des milieux tourbeux du massif. Coordonné par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté, en partenariat avec l'EPAGE, le PNRHJ, l'association de gestion de la Réserve naturelle du lac de Remoray, la DREAL Bourgogne Franche-Comté et le Syndicat Mixte du Dessoubre, est en voie d'aboutir à la restauration de 60 tourbières. L'ampleur de ce programme a favorisé une dynamique collective du territoire autour des tourbières et une volonté de valoriser cette dynamique par une reconnaissance de ce patrimoine.

En 2017, le Syndicat Mixte du Haut-Doubs (depuis le 1er janvier 2020 EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue) a organisé le séminaire national Ramsar à Labergement Sainte-Marie (25), mettant en avant, non seulement les actions mises en place sur le territoire du bassin du Dugeon, mais aussi plus largement les travaux du programme Life tourbières du Jura (cf actes du séminaire <http://drugeon-cluse-malpas.n2000.fr/actualites/seminaireramsar-2017-dans-le-dugeon>). Suite à ce séminaire, des communes ont témoigné de leur volonté de faire reconnaître leur patrimoine tourbeux et demandé que les tourbières situées sur leurs territoires soient labellisés « RAMSAR ».

Aussi, la volonté d'une animation cohérente à l'échelle des tourbières du programme LIFE, compte-tenu des différents enjeux qui pèsent sur ce territoire, en lien avec la conservation de la biodiversité, les impacts potentiels du changement climatique, a clairement été identifiée. L'importance des tourbières dans la régulation des émissions des gaz à effet de serre est aujourd'hui reconnue par les décisions des COP Ramsar 12 (2015), et 13 (2018) et par la résolution de l'ONU (UNEP/EA.4/L.19) sur la protection des tourbières de mars 2019. Ces multiples reconnaissances témoignent de l'intérêt international pour la conservation d'un réseau de tourbières et autres systèmes humides liés, tel que celui du Massif du Jura.

Les résultats de cette animation, conduite par le PNRHJ et l'EPAGE auprès des différentes communes concernées par la présence de tourbières sur leur territoire respectif, très conscientes des enjeux, sont très positifs, et ont conduit à proposer un élargissement du site Ramsar du bassin du Dugeon

sur le territoire plus vaste des Tourbières et lacs de la Montagne jurassienne, pour une surface de 12 156 ha, soit le double de la surface du site Ramsar actuel. Cet intérêt s'explique sans aucun doute aussi par les actions concrètes menées ces dernières années sur ces deux territoires, en faveur de la restauration des zones humides.



Tourbière et lac des Mortes (Chapelle-des-Bois)– Juillet 2020 (Cliché J. Ph. Sibley)

II – CONTEXTE

Le site Ramsar bassin du Drugeon correspond à la Zone de Protection Spéciale (site N2000 de la Directive Oiseaux) du Bassin du Drugeon, uniquement dans le département du Doubs, à savoir 12 communes entre Pontarlier et Frasne, soit 5 978 ha.



Panneautage site RAMSAR Vallée du Drugeon – (Juillet 2020 - Cliché J. Ph. Siblet)

Il a été labellisé en 2003 sur la base des 3 critères suivants (mise à jour en 2018) :

- **Critère 1** : zones humides naturelles ou quasi naturelles représentatives, rares ou uniques

- **Critère 2** : Espèces rares et communautés écologiques menacées (importance du site pour certaines communautés écologiques)
- **Critère 3** : Diversité biologique

La question de l'éligibilité du site au critère 4 (Habitat pour un stade critique du cycle de vie ou lors de conditions difficiles) a été posée par le Secrétariat Ramsar lors de la mise à jour de la fiche de renseignement « bassin du Drugeon » en 2018, en raison de la citation du rôle migratoire du bassin du Drugeon pour la Bécassine des marais. En l'absence de justifications chiffrées suffisantes (seuls quelques baguages réalisés chaque année à l'automne apportent des chiffres, mais pas de nature à quantifier le passage), ce critère n'a pas été retenu lors de la mise à jour de la FDR « Bassin du Drugeon ». Il s'agit à notre avis, d'un choix très discuté sur lequel nous reviendrons plus tard.

Le nouveau projet de site Ramsar intègre totalement ou partiellement 14 sites Natura 2000 du Haut-Doubs et du Haut-Jura :

- Bassin du Drugeon. Situé entièrement dans les sites Natura 2000 DHFF FR4301280 et DO FR4310112. Animation EPAGE- HDHL
- Combes Derniers. Situé partiellement dans les sites Natura 2000 DHFF FR4301281 et DO FR4312020. Animation PNRHJ
- Combe du Lac. Située totalement dans le site DHFF FR4301310. Animation par le PNRHJ
- Combe du Nanchez. Partiellement située dans le site DHFF FR4301315. Animation par le PNRHJ



Combe de Nanchez – Juillet 2020 (Cliché J. Ph. Siblet)

- Complexe de la Cluse-et-Mijoux. Partiellement situé dans le site DHFF FR4301299. Animation par l'EPAGE HDHL
- Complexe des sept lacs du Jura. Situé dans le site DHFF FR4301330 et DO FR4312027. Animation par le PNRHJ
- Entrecôte du milieu-Malvaux. Situé partiellement dans les sites DHFF FR43013128 et DO FR4312023. Animation par le PNRHJ.
- Grandvaux. Situé totalement dans le site DHFF FR4301313. Animation par le PNRHJ
- Lac et tourbières de Malpas, les prés Partot et le bief Belin. Situé partiellement dans le site DHFF FR4301284. Animation par l'EPAGE HDHL.
- Tourbières et lacs de Chapelle-des-Bois et de Bellefontaine les Mortes. Situé entièrement dans le site DHFF FR4301309. Animation par le PNRHJ
- Tourbières et ruisseaux de Mouthe, source du Doubs. Entièrement situé dans le site DHFF FR4301282. Animation par le PNRHJ.



Tourbière du Moutat (Mouthe, 25) – Juillet 2020 (Cliché J. Ph. Siblet)

- Vallée de l'Orbe. Entièrement situé dans les sites NATURA 2000 DHFF FR4301308 et DO FR4312029. Animation par le PNRHJ.
- Vallées et côtes de la Bienne, du Tacon et du Flumen. Partiellement situé dans les sites NATURA 2000 DHFF FR4301331 et DO FR4312012. Animation par le PNRHJ
- Vallons de la Drésine et de la Bonavette. Entièrement situés dans les sites NATURA 2000 DHFF FR4301283 et DO FR4310027. Animation par le PNRHJ.

Il intègre un vaste réseau de 125 tourbières selon le recensement actuellement disponible du CEN (Franche-Comté) : le périmètre proposé recouvre 1 877,62 ha de tourbières. Cela représente 36 % de la surface de tourbières recensées dans le massif jurassien et 66 % de la part franc-comtoise. Ils se répartissent en 12 ensembles géographiques :

- Les zones humides du bassin du Dugeon (25)
- Les tourbières de Malpas (25)
- La tourbière de La Cluse-et-Mijoux (25)
- Les tourbières et zones humides du bassin du lac de Remoray (25)
- Les tourbières du Haut-Doubs (Mouthe et les Combes derniers 25)
- Les tourbières de Chapelle-des-bois/Bellefontaine (25-39)
- Les tourbières du complexe des 7 lacs (39)
- Les tourbières des Foncines (39)
- Les tourbières du Grandvaux et Combe du Nanchez (39)
- Les tourbières des Prés de Valfin, du Loutre et environs (39)
- Les tourbières de la vallée de l'Orbe (39)
- Les tourbières de la Combe du lac (39)

Il intègre également un ensemble de 18 lacs naturels importants : le périmètre proposé recouvre l'essentiel des lacs naturels au-dessus de 800 m d'altitude, pour un total de 1 051 ha.

- Lac de Bouverans (25)
- Lac Saint-Point (25)
- Lac de Malpas (25)
- Lac de Remoray (25)
- Lac du Trouillot (25)
- Lac des Mortes (25-39)



Lac des Mortes (Chapelle-des-Bois) – Juillet 2020 (Cliché J. Ph. Siblet)

- Lac de Bellefontaine (39)

- Lac à la Dame (39)
- Lac de Fort-du-Plasne (39)
- Lac des Rouges Truites (39)
- Lac d'Ilay (39)
- Lac de Narlay (39)
- Lac du Vernois (39)
- Lacs du Petit et Grand Maclu (39)
- Lac de Lamoura (39)
- Lac de l'Abbaye (39)
- Lac des Rousses (39)



Lac des Rousses – Juillet 2020 (Cliché J. Ph. Sibley)

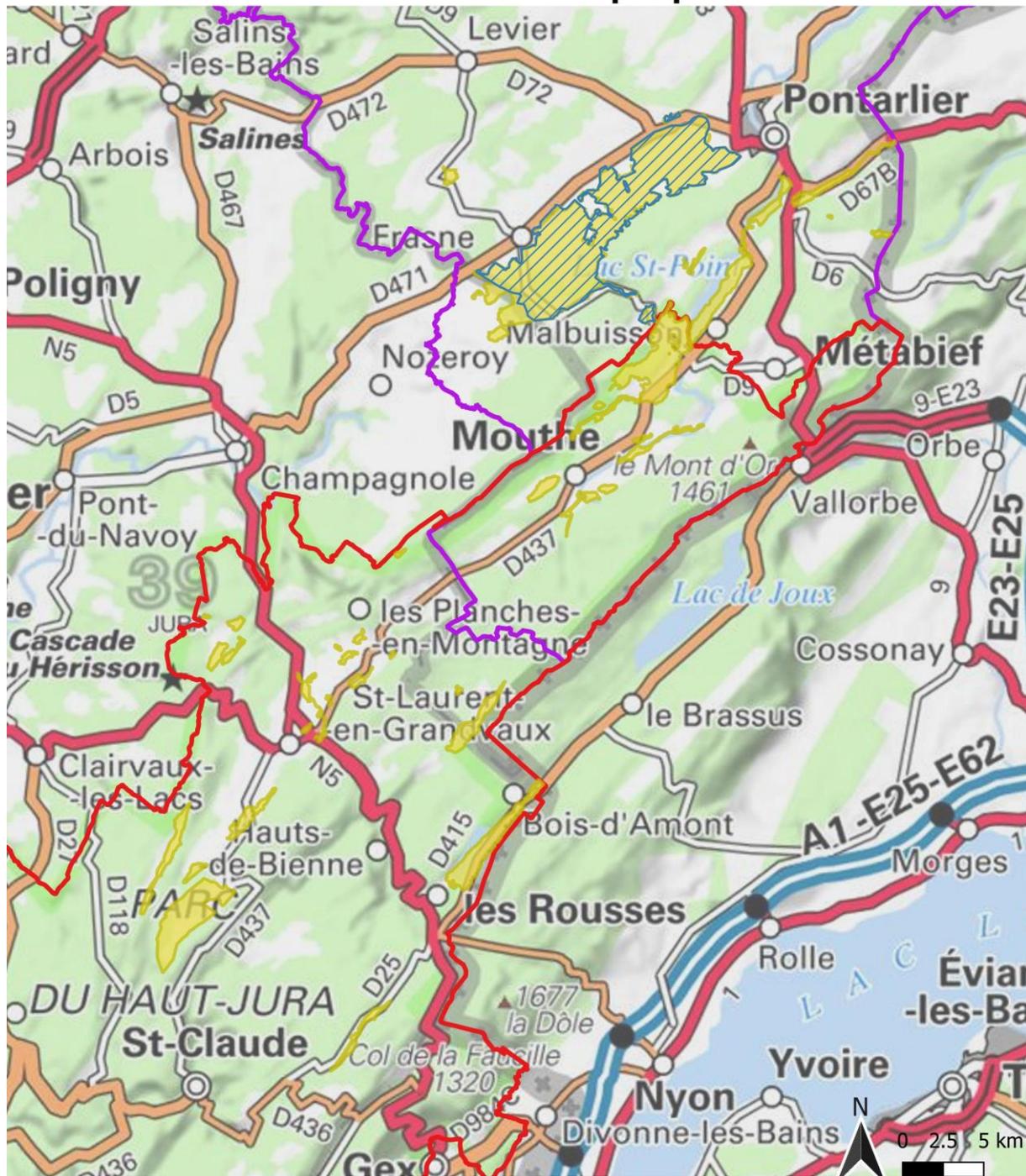
Ce périmètre intègre donc l'essentiel des tourbières, marais tourbeux et lacs de la Montagne Jurassienne. Toutefois, la représentation cartographique de ces sites donne une « peau de léopard » dont la cohérence n'est pas évidente au premier abord. Se pose la question légitime d'une approche qui pourrait plus s'appuyer sur une appréhension du bassin versant. Celle-ci est toutefois peu réaliste car le sous-sol karstique aurait impliqué de prendre en compte la quasi-totalité de la montagne Jurassienne ce qui, bien sûr, n'était pas envisageable. Il y a donc lieu de considérer que le territoire proposé est cohérent.



Lac de Remoray et de Saint-Point en arrière-plan, depuis le belvédère des deux lacs – juillet 2020 (cliché 2020)

Tourbières et Lacs de la Montagne jurassienne

Périmètre Ramsar proposé



Légende

- Site Ramsar proposé
- Site RAMSAR du Bassin du Drugeon
- PNR du Haut-Jura
- EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue



Données soumises aux conditions générales d'utilisation des fichiers
 © IGN - 2020
 © PNR du Haut-Jura, EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue - février 2020
 Reproduction et utilisation limitées aux missions de service public

III – EXAMEN DE L'ATTEINTE DES CRITERES RAMSAR

La labellisation est sollicitée pour 4 des 8 critères RAMSAR.

CRITERE 1 : Présence d'un exemple représentatif, rare ou unique de type de zone humide naturelle ou quasi naturelle de la région biogéographique concernée.

Le secrétariat de la Convention de Ramsar considère que les tourbières fonctionnelles comptent parmi les écosystèmes les plus vulnérables. Ils sont donc à ce titre automatiquement éligibles à ce critère (cf COP13, 2018 - annexe 1). Le site proposé à l'extension est un des plus remarquable en France et en Europe de l'Ouest. Les sites inclus dans le périmètre proposé sont dans un état de conservation remarquable et ont, pour certains, fait l'objet de travaux d'entretien et de restauration.



Tourbière du Moutat (cliché J. Ph. Siblet – juillet 2020)

Avis MNHN : Les sites proposés à la labellisation représentent un ensemble exceptionnel des tourbières à l'échelle nationale et ouest européenne. Avec cette extension, le site va constituer le plus grand ensemble français de complexe de bas-marais alcalins et de hauts-marais de montagne. A la fois par sa taille, son originalité et son état de conservation, le site proposé répond parfaitement au critère 1.

CRITERE 2 : Présence d'espèces vulnérables, menacées d'extinction ou gravement menacées d'extinction ou de communautés écologiques menacées.

Au moins 22 habitats de zones humides d'intérêt européen (Dir. Habitats-faune-flore 1992), dont 5 d'intérêt prioritaire (exclusivement des habitats de tourbières, boisées ou non)

Un grand nombre d'espèces présentant un statut de menace vulnérable ou moins favorable aux plans national ou régional (listes en annexes de 6 à 12) :

- 70 espèces pour la fonge
- 33 espèces pour la flore (dont les bryophytes et les lichens)
- 7 espèces de lépidoptères
- 11 espèces d'odonates
- 4 espèces d'amphibiens et reptiles
- 15 espèces d'oiseaux
- 5 espèces de poissons
- 1 espèces de crustacé
- 4 de mollusques (d'enjeu patrimonial dont 2 espèces figurent en annexe 2 de la DHFF et 2 espèces sont déterminantes ZNIEFF dans les régions voisines).



La Saxifrage œil-de-bouc (Saxifraga hirculus) (cliché J. Ph. Siblet – Juillet 2020)

Avis MNHN : La présence d'habitats originaux en bon état de conservation, qui abritent une faune et une flore caractéristiques de ces milieux remarquables qualifient sans aucun doute le site pour ce critère.

CRITERE 3 : Présence de population d'espèces animales et/ou végétales importantes pour le maintien de la diversité biologique d'une région biogéographique particulière.

Le site proposé héberge la quasi-totalité des espèces de tourbières de la montagne jurassienne. 100% des populations françaises connues de trois espèces (*Saxifraga hirculus*, *Clanga pomarina* et *Vertigo genesii*) sont présentes au sein du périmètre et une vingtaine représentant 100% de la population jurassienne sont incluses dans le site Ramsar.



Aigle pomarin (Clanga pomarina) – (cliché Jean-Philippe Siblet – juillet 2020)

AVIS MNHN : Un nombre important d'espèces animales et végétales caractéristiques de ces milieux tourbeux trouvent dans ce secteur leurs bastions français. Les densités de certaines espèces sont particulièrement importantes. Ce critère est donc indiscutablement rempli.

CRITERE 8 : Frayères pour les poissons

La reproduction du Brochet, du Lavaret, de la Truite de lac et de l'Ecrevisse à pattes blanches est avérée sur le site. Le Brochet se reproduit dans les herbiers des lacs et les cours d'eau végétalisés en lien avec les lacs dans les marais environnants. Les preuves de recrutement sont nombreuses. Le Lavaret se reproduit dans certains des lacs, avec des recrutements en baisse (Saint-Point, Remoray, Les Rousses, Ilay). Ces populations sont issues d'introduction à partir du Lac de Neuchâtel en Suisse. La Truite de lac se reproduit dans les tributaires du lac de Remoray. L'Ecrevisse à pattes blanches se reproduit dans les ruisseaux de Labergement-Sainte-Marie et dans le Galavaux au Lac-des-rouges-Truites, malgré des recrutements faibles.

Avis MNHN : La qualité de l'eau dans les lacs permet la reproduction d'espèces de poissons remarquables tels que le Lavaret (*Coregonus lavaretus*), espèce endémique des lacs sub-alpins. La reproduction du brochet est également avérée. Ce critère est donc atteint.

En conclusion, le site répond clairement à 4 des 9 critères permettant de valider l'obtention du label « RAMSAR ».

Il apparaît, par ailleurs, que la question de l'éligibilité du site au critère 4 (*Habitat d'espèces pour un stade critique de leur cycle de vie ou lors de conditions difficiles*) mérite à nouveau d'être soulevée. Envisagée en raison de la reproduction et du stationnement migratoire de la Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*), ce critère pourrait être retenu pour beaucoup d'autres espèces animales. Même si la labellisation n'est pas dépendante de ce critère puisque déjà 4 sont atteints, il serait dommage de ne pas retenir ce critère qui illustre de façon singulière l'importance de ce territoire pour une cohorte d'espèces remarquables.



Bécassine des marais (Gallinago gallinago) paradant (cliché J. Ph. Siblet)

IV - AVIS ET PROPOSITIONS

Le dossier de candidature est de grande qualité et les études qui sous-tendent cette demande de labellisation sont nombreuses et très pertinentes.

Au-delà du caractère tout à fait remarquable du territoire proposé à la labellisation sur les plans biologiques, il convient de relever l'exceptionnelle mobilisation des acteurs locaux sur le projet. Celle-ci s'est notamment fédérée autour des deux porteurs de projet :

- **L'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Haut-Doubs -Haute-Loue (EPAGE)**, créé au 1er janvier 2019 et qui résulte de la fusion du Syndicat Mixte du Haut-Doubs et du Syndicat Mixte de la Loue. Il a comme compétence : la gestion quantitative et qualitative des cours d'eau (hors champs de compétence : assainissement et eau potable), la gestion de la biodiversité, et la prévention contre les inondations. Il est composé statutairement de 9 communautés de communes et du Département du Doubs. L'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue est actuellement l'animateur désigné de 4 sites Natura 2000, dont 3 concernés par le périmètre Ramsar proposé.
- **Le Parc naturel régional du Haut-Jura** créé en 1986 et qui regroupe 109 communes (25 dans l'Ain, 20 dans le Doubs et 64 dans le Jura). Il s'étend sur 1 780 km² et compte 101 000 habitants. Depuis 2019, le Parc naturel régional du Haut-Jura assure la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention du risque inondation) pour les bassins versants de la Haute Vallée de l'Ain et de l'Orbe et de la Valserine. Cela illustre l'engagement fort du Parc depuis une vingtaine d'années dans la préservation et la restauration des zones humides. Le Parc du Haut-Jura est actuellement l'animateur désigné de 20 sites Natura 2000, dont 11 concernés par le périmètre Ramsar proposé.

Cette collaboration a d'ores et déjà donné des résultats remarquables puisqu'elle a permis la mise en place et l'animation d'un des plus ambitieux programme LIFE « Restauration fonctionnelle des tourbières de la montagne jurassienne » (2014-2020) » mené sur le territoire français sous la houlette du Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté et avec la collaboration de nombreux autres partenaires. Ces deux structures envisagent d'ailleurs de déposer un nouveau projet «LIFE» dont l'objet principal visera à quantifier le rôle des tourbières dans l'atténuation des effets du changement climatique.

Ces travaux de restauration s'appuient sur des études scientifiques de haut niveau et des suivis écologiques sur le long terme comme, par exemple, ceux menés par le Conservatoire Botanique national de Franche-Comté sur les populations de Saxifrage œil-de-bouc.

Par ailleurs, beaucoup de sites sont dotés d'équipements d'accueil et de médiation auprès du grand public. Ces équipements de grande qualité bénéficient du savoir-faire des acteurs locaux et notamment du PNR du Haut-Jura, de l'EPAGE et de la Communauté de Communes de Frasne-Drugeon. Celui-ci va, par exemple, développer un outil de découverte de son territoire via la bicyclette « Jurassic Vélo Parc » dont certains sites inclus dans le périmètre RAMSAR seront des points focaux. Il faut également noter qu'un espace est d'ores et déjà prévu dans la Maison du PNRHJ pour faire la promotion du label RAMSAR et des sites locaux qu'il regroupe.



Panneaux d'interprétation de sites (clichés J. Ph. Sibley)

L'important dispositif d'animation mis en place à l'occasion des programmes LIFE successifs a été valorisé pour susciter l'adhésion des populations et des élus sur le projet d'extension de la labellisation RAMSAR. Cette animation performante explique indubitablement les raisons de la très forte adhésion des élus, à quelques niveaux qu'ils se trouvent, sur ce projet.

Enfin, le site proposé pour cette extension dispose d'un dispositif de gouvernance très élaboré qui comprend :

Un comité de gestion réduit composé :

- des représentants des deux structures co-animatrices du site Ramsar (PNR et de l'EPAGE) ;
- des représentants des structures animatrices Natura 2000 ;
- des représentants des structures gestionnaires d'espace protégés (RNN et RNR) ;
- du représentant du Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté, animateur régional tourbières ;
- du représentant du Pôle Relais Tourbières
- du représentant de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté ;
- du représentant de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse.

Le comité de gestion élargie réunira, en plus du comité restreint :

- les représentants des collectivités départementales et régionales
- les maires des communes
- les présidents des Communautés de Communes

Cette organisation plus élargie à l'échelle des deux collectivités du site permettra tous les deux ou trois ans, d'établir des « états généraux » du site Ramsar. Ces rencontres permettront un meilleur partage de la connaissance, dans tous les domaines des zones humides.

Dans le cadre de cette concertation, il y a lieu de mettre en exergue les avis très favorables du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel en date du 19 décembre 2019, de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté en date du 4 mai 2020 et l'avis favorable du Préfet de région en date du 12 mai 2020.

Enfin, l'ensemble des communes, des collectivités territoriales, des services de l'Etat et des différentes structures concernées ont émis un avis favorable au projet ce qui est assez exceptionnel.

Pour ces raisons, nous proposons un avis favorable sur cette inscription assortie des remarques et recommandations suivantes :

1 – Augmentation de la superficie des zones protégées

Bien que l'essentiel des surfaces proposées à la labellisation soient couvertes par des sites Natura 2000, peu d'entre-elles bénéficient de protection réglementaire ce qui constitue une forme d'anachronisme compte-tenu de l'exceptionnelle qualité de ces territoires. On compte actuellement :

- **5 arrêtés préfectoraux de protection de biotope** (zones humides du bassin du Drugeon, tourbière des Placettes aux Fourgs, les frayères à brochet du lac Saint-Point et les ruisseaux à écrevisses sur les 2 départements) ;
- **1 réserve naturelle nationale** (Lac de Remoray) ;
- **3 réserves naturelles régionales** dont une en projet (Tourbières de Frasne-Bouverans, La Seigne des Barbouillons, Tourbières du Bief du Nanchez).

Par ailleurs, le site fait partie d'un espace naturel de grande valeur paysagère reconnu par la présence de 6 sites inscrits et un site classé (les sept lacs du plateau du Frasnois).

Ces chiffres sont trompeurs car la plupart, si ce n'est la totalité, des sites inclus dans le périmètre d'extension sont d'un tel intérêt écologique qu'ils ont tous vocation à bénéficier de protection réglementaires adaptés au contexte et aux enjeux. Dans le contexte de la nouvelle Stratégie d'Aires Protégées (SAP), il est difficilement compréhensible que beaucoup de ces territoires ne contribuent pas à abonder ce dispositif. De plus, la naturalité de beaucoup de ces espaces cadre parfaitement avec les objectifs gouvernementaux récemment publiquement affichés sur ce point. Il n'est pas question de remettre fondamentalement en cause l'approche « contractuelle » mise en place sur le territoire pour susciter l'adhésion des « ayants-droits » notamment grâce au réseau Natura 2000. Mais il convient néanmoins d'assurer la pérennité de ces territoires à long terme, au-delà de la durée de vie administrative et électorale des acteurs actuels.

Il me semble donc urgent de réfléchir concrètement à la création de nouvelles aires protégées (RNN, RNR, APPB) celles-ci pouvant être polynucléaires lorsque leur proximité géographique et administrative le permet. L'évolution des superficies protégées sera un des points qui sera examiné lors de la mise à jours du formulaire.

Un constat identique s'impose pour les protections paysagères. Il est clair, par exemple, que tous les sites actuellement inscrits devraient à terme faire l'objet de projets de classement.

2 – Vigilance sur les mutations de l'occupation du sol du bassin versant et pressions sur la ressource en eau.

La proximité de la Suisse et l'attractivité de la Montagne Jurassienne pour le tourisme, notamment dans le contexte du réchauffement climatique génère une pression foncière très importante sur ce territoire. On assiste donc à une extensification et une densification des espaces urbanisés avec comme corollaire principal, une pression forte sur la quantité et la qualité de l'eau dans les zones humides et particulièrement dans les lacs qui constituent, pour certaines agglomérations, la seule ressource d'eau potable disponible. Cette tension a occasionné au cours des récentes années des

ruptures d'alimentation en eau potable qui ont été à l'origine d'une prise de conscience des élus. En conséquence, malgré l'apparente et trompeuse sensation de vide générée par les grands espaces naturels du territoire, il convient d'assurer une gestion « malthusienne » de l'espace, certes peu populaire, mais indispensable pour la préservation de la ressource en eau et donc des zones humides qui en sont dépendantes. Il faut bien sûr souligner que les phénomènes de sécheresses et de basses eaux seront augmentés dans les années à venir par la hausse des températures et la diminution de la pluviosité d'ores et déjà constatés dans cette région.

3 – Gestion de la pression touristique

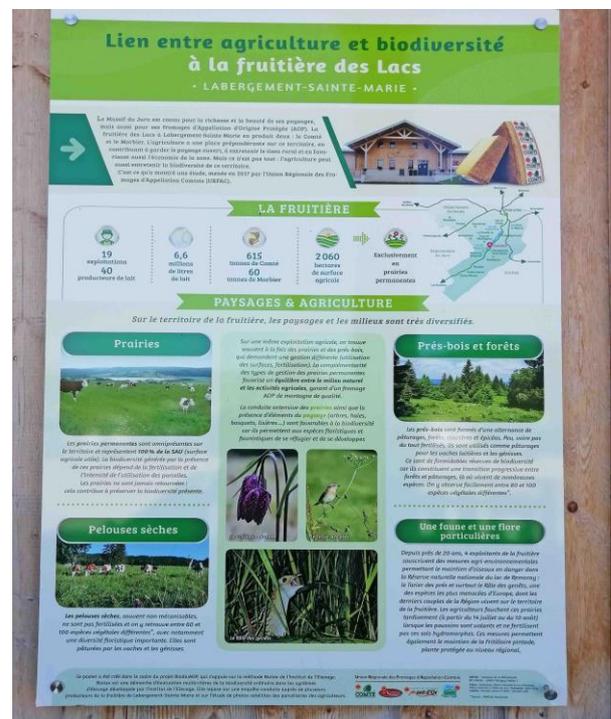
L'attrait de la Montagne Jurassienne pour le tourisme vert, les sports de nature et les sports d'hiver est en pleine expansion. Les responsables rencontrés sur le terrain ont tous manifesté leur souhait de rester dans une approche raisonnée du développement touristique en cherchant à privilégier une approche qualitative plutôt que quantitative. Ces propos rassurants ne doivent toutefois pas masquer la difficulté extrême à lutter contre une volonté d'extension et de densification des équipements liés au tourisme. Une vigilance renforcée devra donc s'exercer sur ces points en lien avec les différents acteurs, le tout sous la houlette du PNRHJ.

4 – Soutien au Groupement d'intérêt Economique et Economique (GIEE) des deux Lacs

A l'initiative remarquable de la coopérative fromagère La Fruitière de 2 lacs, un GIEE visant à définir et promouvoir les pratiques de gestion et de valorisation des prairies dont les prairies humides et tourbeuses compatibles avec l'amélioration de la qualité des eaux superficielles et des lacs a été labellisé en 2019. Ce projet complète les engagements durables et volontaires des exploitants dans des dispositifs de préservation de la biodiversité comme par exemple les MAEC spécifiques au maintien d'espèces emblématiques comme le Râle des genêt, qui porte actuellement leur fruit.

Fruitière pour la coordination et la mise en œuvre des actions, à destination d'une structure à même de fédérer les acteurs et enjeux

La diversité des thématiques et des acteurs à mobiliser pour la mise en œuvre de ce nouveau projet transversal nécessite une gouvernance, un accompagnement et donc une animation spécifique qui pour l'instant fait défaut. Il conviendrait donc de pouvoir mobiliser les moyens humains et financiers nécessaires à l'accompagnement de la



5 – Protection des sites de reproduction de la Bécassine des marais

Les tourbières du Jura et du Doubs constituent les derniers sites de reproduction connus de la Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*) en France. Ci-après le texte figurant dans le document de présentation de la Liste Rouge des oiseaux nicheurs de France Métropolitaine :

« Il s'agit d'une espèce particulièrement menacée. La petite population nicheuse française, répartie sur un nombre limité de sites, est actuellement estimée à moins de 50 individus et en déclin. Ceci explique la réévaluation de son statut au niveau "En danger critique", alors que la population était classée "En danger" lors de la précédente évaluation de la Liste rouge nationale. Bien que la Bécassine des marais ne soit pas menacée au niveau européen et que de nombreux migrateurs et hivernants soient observés en France, aucun renforcement de la population nicheuse nationale n'est constaté. Cette espèce est principalement menacée par la disparition de son habitat, du fait du drainage asséchant les prairies humides et du développement des cultures au détriment de l'élevage. La protection et la gestion adéquate des sites où elle est présente, ainsi que l'aménagement de sites potentiellement favorables, pourraient pallier ces difficultés. L'espèce est également chassée, mais l'impact de cette activité est inconnu, car les prélèvements concernent avant tout les populations hivernantes et de passage. Enfin, le réchauffement climatique pourrait être préjudiciable à l'avenir pour le maintien en France de cet oiseau à affinités septentrionales ».

Actuellement, l'essentiel des sites de reproduction de l'espèce bénéficient d'une protection réglementaire mais la chasse y reste permise ce qui semble tout à fait anachronique. En tout état de cause, la situation actuelle fait que des individus potentiellement nicheurs puissent être tués à la chasse en raison des dates d'ouverture de la chasse aux gibiers d'eau.

6 – Extension du périmètre sur la partie Suisse

Certains périmètres, tels que celui de la Vallée de l'Orbe s'arrêtent, uniquement sur une approche administrative et non biologique, à la frontière de la Suisse. Il conviendrait d'examiner les conditions d'une prolongation des sites frontaliers sur la partie Suisse lorsque cela semble écologiquement pertinent. Il serait donc souhaitable de réactiver les discussions menées avec les autorités suisses il y a quelques années.

7 – Recherche de jumelages internationaux avec des zones humides comparables

La dimension internationale du Label RAMSAR doit inciter les porteurs de projet à rechercher des sites comparables permettant d'initier des actions de coopération, de mutualisation et d'échanges. La proximité de la Suisse incite évidemment à envisager des coopérations avec nos amis helvètes. Mais on pourrait aussi imaginer que des partenariats soient mis en œuvre avec des pays proches tels que l'Italie ou l'Autriche, voire la Thésie, la Slovaquie et la Pologne. Par ailleurs, la création d'un réseau des sites de tourbières labellisés « RAMSAR » pourrait être initié par l'Association RAMSAR France et conjointement animé avec le Pôle-relais Tourbières.

V – CONCLUSION

Le site envisagé pour l'extension de la labellisation est d'un intérêt majeur sur les plans géologiques, écologiques et paysagers. Il regroupe des espaces gérés durablement et qui s'ils sont encore nombreux dans la Montagne Jurassienne sont devenus extrêmement rares ailleurs ou plus souvent totalement disparus.

Le projet de site s'inscrit dans un territoire où les actions d'animation et de gestion sont nombreuses et reconnues depuis de nombreuses années :

- L'ensemble du site s'inscrit dans le territoire des deux syndicats mixtes du Haut-Doubs Haute-Loue et du Parc naturel régional du Haut-Jura. L'ancrage territorial des deux structures est déjà existant ;
- Le site s'étend sur le territoire de 52 communes, 12 initialement dans le site du « Bassin du Drugeon » et 40 nouvelles. Chacune d'elles ont témoigné de leur souhait de voir une partie de leur territoire labellisé (cf. Annexe 13) ;
- le périmètre couvre totalement ou partiellement 14 sites Natura 2000 bénéficiant d'une animation de longue date qui s'appuie sur un historique solide et la réalisation d'actions concrètes reconnues (restauration, gestion, animation, communication)
- La mise en place de la compétence GEMAPI pour les deux structures : l'animation « Zones Humides » des deux territoires du PNRHJ et de l'EPAGE est déjà effective
- L'animation des Espaces Naturels Sensibles (ENS) départementaux : deux sites ENS pré-existants (marais du Varot-lac de Bouverans et la tourbière du Bois des Placettes Les Fourgs). Le label Ramsar est déjà largement mis en avant sur le site ENS lac de Bouverans et marais du Varot, avec des infrastructures d'ouverture au public tournées vers la valorisation des zones humides.
- L'animation Zones Humides régionale (Conservatoire des Espaces Naturels de Franche-Comté et Conservatoires des Espaces Naturels de Bourgogne) et le Plan d'actions tourbières francs-comtoises : une fiche action « extension Ramsar » a spécifiquement été créée dans le plan régional pour dynamiser les politiques locales et régionales
- Les ressources locales du Pôle-relais tourbières présent en région. Cette proximité géographique est un atout pour la dynamique globale du site Ramsar, avec un interlocuteur de tête de réseau très impliqué dans le réseau Ramsar des tourbières.

Tous les éléments qui précèdent constituent des atouts forts pour la candidature de ce site remarquable. Il convient néanmoins de rappeler que l'obtention du label RAMSAR n'est pas un aboutissement mais plutôt une incitation à aller vers l'excellence. Si nous n'en sommes pas loin sur beaucoup des périmètres considérés, il reste encore des marges de progrès importantes. Ce label doit pouvoir constituer un tremplin pour poursuivre et amplifier les politiques de protection et de gestion mises en place en s'appuyant notamment sur les propositions et recommandations qui précèdent.

Enfin, si le label ne génère pas de contraintes réglementaires nouvelles par rapport aux dispositifs déjà existants, il constitue néanmoins un engagement international de la France qui implique pour le lauréat une obligation de résultat. Celle-ci s'examine lors d'une procédure de mise à jour des données et d'un examen de la situation du site tous les six ans. Il me semble essentiel d'attirer l'attention des gestionnaires des sites labellisés sur l'importance de cette procédure de mise à jour. Au-delà d'une contrainte purement administrative, il s'agit là d'une occasion de faire le point et de remobiliser les acteurs du territoire sur les objectifs affichés.

Remerciements

Je remercie très sincèrement Geneviève MAGNON (EPAGE) et Pierre DURLET (PNRHJ) pour leur très forte implication dans ce projet depuis l'origine et pour la remarquable organisation de la visite de terrain de surcroît élaborée dans une chronologie très tendue. Leur connaissance du terrain et leur pédagogie ont été déterminantes pour l'aboutissement de projet. Mes remerciements s'adressent également à l'ensemble des élus rencontrés sur le terrain pour leur accueil et leur disponibilité et particulièrement à MM Gérard ROGNON Vice-Président de l'EPAGE, et Cyril THEVENET Directeur, Christian BRUNEEL, Medhi VANDEL, Jean-Marie POURCELOT, Dominique CHARDON, Claude LIETTA, Jean-Luc SAINTOT, Patrick THOMET. Merci beaucoup également à Benjamin GUISLAIN, directeur du PNRHJ et à ses équipes, pour s'être rendu disponible et pour le soutien accordé à ce projet, ainsi qu'aux représentants de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté.

Remerciements également pour tous les acteurs de terrains : gestionnaires de bases de loisirs, éleveurs, producteurs, guides... Leurs témoignages ont été essentiels pour comprendre leurs actions et leurs attentes vis-à-vis de ce label.

Merci également à Francis MULLER, directeur du Pôle Relais Tourbières et à Julien GUYONNEAU du CBNFC pour la présentation de leurs travaux

Remerciements particuliers à Hervé RICHARD, Président du Conseil scientifique du PNR Haut-Jura pour sa disponibilité et son érudition, à Laurent BESCHET, directeur de la Maison de la Réserve et Bruno TISSOT conservateur de la réserve du Lac de Remoray.

J'adresse des remerciements amicaux à Ghislaine FERRERE chargée des dossiers RAMSAR à la Direction de l'Eau et de la Biodiversité du Ministère de la Transition Ecologique et à Bastien COÏC de l'association RAMSAR France, pour les documents et les clichés échangés et pour les échanges liés à ce dossier.

Enfin, je remercie dame météo qui nous a gratifié d'un temps exceptionnel qui a mis en valeur, s'il en était besoin, ce territoire exceptionnel lors de la visite de terrain.



Œillet superbe (*Dianthus superbus*) – Juillet 2020 (Cliché J. Ph. Siblet)

ANNEXES

ANNEXE 1 : Programme de la visite de terrain

Projet Ramsar Tourbières et lacs du Jura

Visite des 28, 29 et 30 juillet 2020

Mardi 28/07 :

20:00 : Repas Auberge de Remoray - *Gérard Rognon (VP EPAGE HDHL) ; Cyril Thevenet (Directeur EPAGE HDHL) ; Benjamin Guislain (Directeur PNRHJ) ; Christophe Aubert (Directeur du CEN Franche-Comté)*

Nuitée : Hôtel Beau Site (Malbuisson)

Mercredi 29/07 :

Présents sur la journée : *Marie-Pierre Collin-Huet – le matin - (DREAL BFC – Directrice SBEP), Michaël Geoffroy (DREAL BFC - ZH), Claire Chambrueil (DREAL BFC – PNR et RNN), Francis Muller (Directeur du Pôle Relais Tourbières), Cyril Thevenet (Directeur EPAGE HDHL), Hervé Richard (Président du Conseil scientifique du PNR Haut-Jura), Geneviève Magnon et Pierre Durllet*

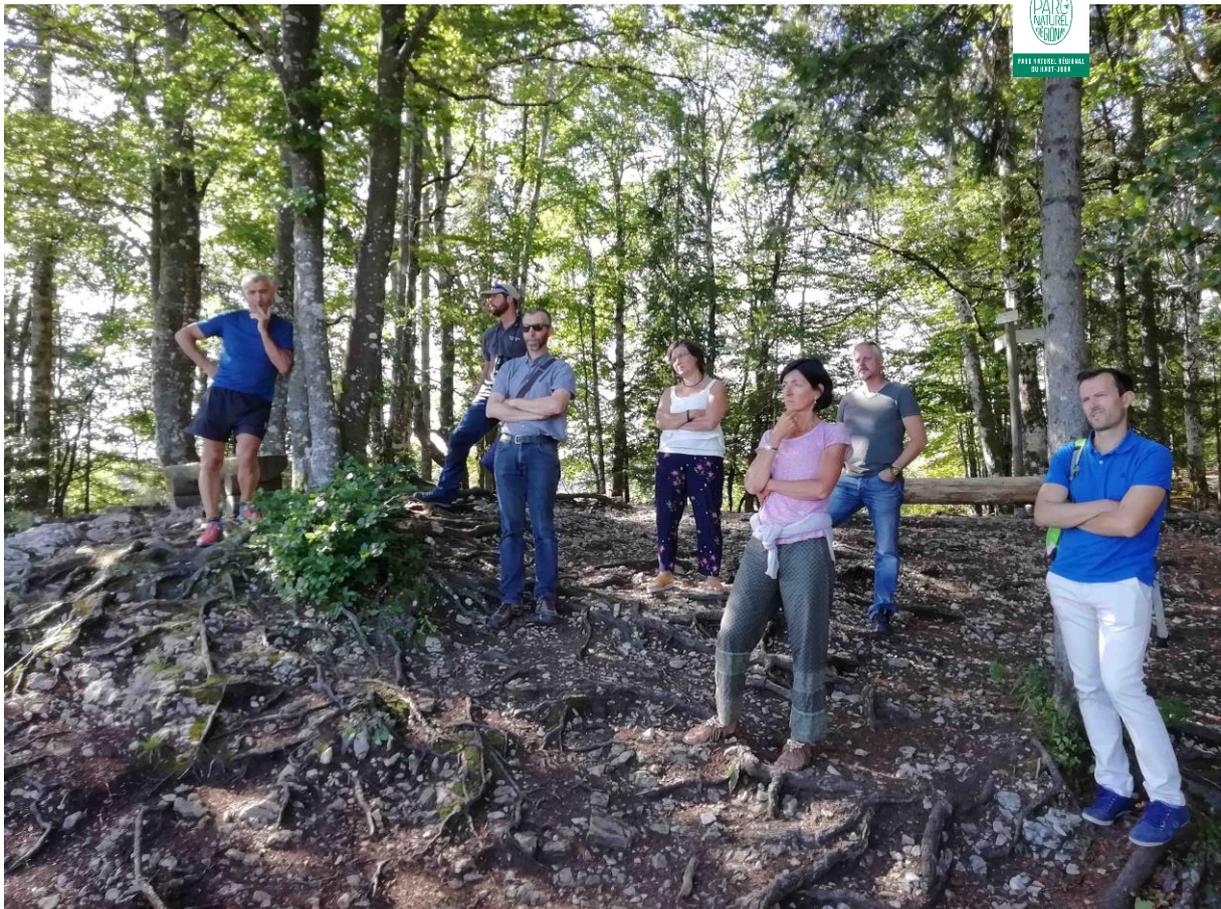
8:15 : Départ hôtel

8:30 : Base des Grangettes – *François Rosset (Dirigeant) + Julien Jeanningros (Accompagnateur Canoë Kayak) + Dominique Chardon (ancien VP EPAGE HDHL)*



Base de loisirs des Grangettes (Lac de Saint-Point) – Cliché J. Ph. Siblet

09:30 : Belvédère des 2 lacs : présentation de la RNN et des études sur le lac – *Bruno Tissot* (conservateur Réserve Naturelle)



Belvédère des deux lacs (cliché J. Ph. Siblet)

11:00 Maison de la Réserve – *Laurent Beschet* (Directeur Maison la réserve)



Maison de la Réserve Remoray (cliché J. Ph. Siblet)

12:00 : Coopérative des 2 lacs + GIEE – Antoine Verneret (Président de la Coopérative)



Coopérative des deux lacs. (Cliché G. Magnon)

13:00 – 14 :15 : Repas à l’Auberge du Coude

14:30 : Mouthe (Source du Doubs + Chantier LIFE « tourbières » + Tourbière)



Sources du Doubs (cliché J. Ph. Siblet)

16:30 : Chapelle-des-Bois : Tourbière et lac des Mortes, problématiques d'ouvertures au tourisme de milieux sensibles + *Audrey Salvi* (Exploitant agricole 1^{er} prix prairies fleuries) + *Eric Deniset* et *Jean-Luc Saintot* (Accompagnateurs en Montagne)



Audrey Salvi et Jean-Luc Saintot (clichés J. Ph. Siblet)

18:30 : Repas aux Clochettes du Risoux



Jeudi 30/07 :

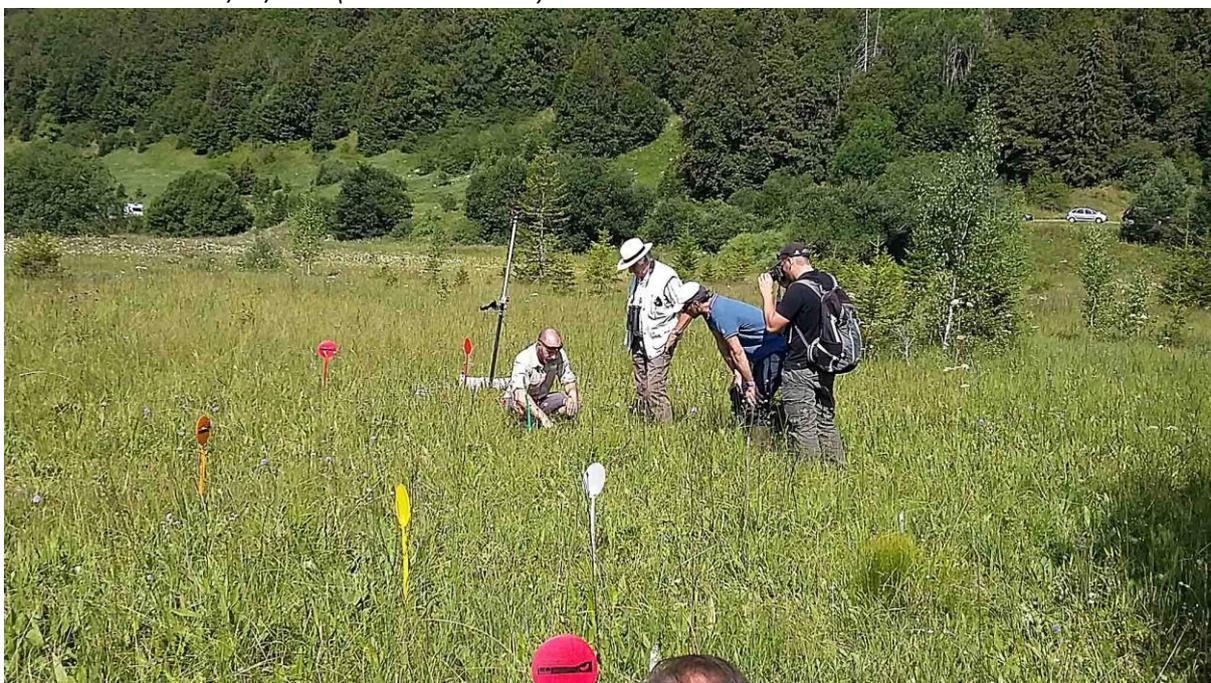
Présents sur la journée : *Annabelle Maréchal* (DREAL BFC – Adjointe à la direction SBEP), *Michaël Geoffroy* (DREAL BFC - ZH), *Claire Chambreuil* (DREAL BFC – PNR et RNN), *Benjamin Guislain* (Directeur PNRHJ), *Geneviève Magnon* et *Pierre Durllet*

8:30 : Départ hôtel

9:00 – 11 :45 : Les Rousses : lac, tourbière et Eau potable *Alain Desprez* (Président du SIE ; Adjoint environnement les Rousses ; Président COPIL Natura 2000) + Station des Rousses + Réintroduction Saxifrage œil-de-bouc *Julien Guyonneau* (CBNFC-ORI)



Lac des Rousses – 30/07/2020 (Cliché J. Ph. Siblet)



Suivi de la station de Saxifrage Oeil-de-bouc Tourbière des Rousses (Cliché G. Magnon)

12:15 – 13:00 : Maison du Parc – site d'accueil du public



Maison du PNR du Haut-Jura (Cliché G. Magnon)

13:00 – 14:00 : Repas au Restaurant le Chariot (Lajoux)

15:00 – 17:30 : Nanchez :

- Tourbière des Douillons depuis le village de Chaux-des-Prés
- Prénovel : RNR en cours de classement
- Tourbière du Moutat à Mouthe
- Présentation des valorisations touristiques et de Jurassic Vélo Tours



Christian Bruneel (Premier-adjoint de Nanchez et 1^{er} VP Communautaire), Jean Richard (Maire Lac des Rouges Truites ; VP Communautaire) + Laure Gobin (OT du Grandvaux) + Laurane Palanchon (PNRHJ – RNR et Natura 2000) et Florian Marguet (PNRHJ - Tourisme)

ANNEXE 2 - DOCUMENTS CONSULTÉS

- Fiche descriptive RAMSAR
- Dossier de demande d'élargissement du périmètre avec cartographie d'occupation du sol
- Avis DREAL Bourgogne-Franche-Comté
- Avis de la préfecture de Région
- Avis des communes consultées
- Avis des services consultés
- Avis des établissements publics consultés